

Missions d'audit «spéciales»

Rôle et responsabilités de l'auditeur

8 septembre 2020 (Lausanne, l'après-midi)

- Approfondissement des NAS 800, 805, 810, 870, 910, 920, 950
- Cas pratiques
- Responsabilités de l'auditeur

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Le séminaire s'adresse aux experts-réviseurs agréés respectivement aux réviseurs agréés qui assument des missions «spéciales» dans le cadre de leur activité professionnelle.

Contexte et problématique

Dans le cadre de son activité professionnelle, le réviseur/expert-réviseur est amené de plus en plus fréquemment à réaliser des missions d'audit «spéciales». Ces dernières sont le plus souvent prescrites par la loi. A titre d'exemple nous pouvons citer les travaux à réaliser lors de fondation de sociétés, augmentations et réductions de capital ainsi que lors de fusions ou de scissions.

Après une introduction sur la structure des publications d'EXPERTsuisse, ce séminaire traitera des différents types de missions d'audit «spéciales» que le réviseur/expert-réviseur peut être amené à assumer. Les normes d'audit suisses (NAS 800, NAS 805, NAS 810, NAS 910, NAS 920 ...) y relatives seront traitées. La NAS 950 «Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques», la NAS 870 «Audit de progiciels» et la NAS 980 «Principes pour l'audit des systèmes de management de la compliance» seront également traitées.

Pour chacune des normes analysées, des exemples d'application pratiques seront étudiés.

Les modèles de rapports relatifs aux missions d'audit spéciales seront également présentés.

Enfin, les aspects juridiques de la responsabilité de l'auditeur seront présentés, avec des exemples tirés de la pratique des tribunaux.

Objectifs

Approfondir, via des présentations et des cas pratiques, l'application des normes d'audit relatives aux missions spéciales de l'auditeur.

Thèmes

- Audit
- Responsabilités

Méthode

Ce séminaire s'adresse aux experts-réviseurs agréés respectivement aux réviseurs agréés qui assument des missions «spéciales» dans le cadre de leur activité professionnelle.

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne, yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

Conférenciers

Yves Darbellay, voir ci-dessus

Vincent Duc, expert-comptable diplômé, FIDAG Audit SA

Didier Lequin, expert-comptable diplômé, Senior Manager, Ernst & Young SA

Olivier Dunant, Avocat, LL.M., Associé, Eversheds Sutherland SA

Date

08.09.2020 l'après-midi

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boissons pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Missions d'audit «spéciales»

- 8 septembre 2020 (Lausanne, l'après-midi)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.